



SERVICE
DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE
ET DE SECOURS

DÉLIBÉRATION N°13
CASDIS DU 4 JUILLET 2023
Numéro enregistrement Préfecture : DC-20230704-13

**CREATIONS DE POSTES AU TITRE DE
L'ANNEE 2023**

Sur convocation du 23 Juin 2023, de son président, Monsieur Pascal LEWICKI, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. du Lot s'est réuni le Mardi 4 Juillet 2023 à 14h30.

Etaient Présents

Avec voix délibérative :

Monsieur Pascal LEWICKI, Madame Dominique BIZAT, Madame Véronique CHASSAIN, Madame Edith LAGARDE, Madame Françoise LAPERGUE, Monsieur Fausto ARAQUE, Monsieur Régis VILLEPONTOUX, Monsieur COURTIN Jean Marie, Monsieur Jean Luc MARX, Monsieur Christian PONS

Sans voix délibérative :

Colonel hors-classe Jean-François GALTIE, Médecin Capitaine Alice SAMSEL, Lieutenant Pascal MALES, Colonel Patrick MAGRY, Capitaine Jean Marc MATHIEU

Assistaient également :

Madame Laurence MAGINOT, Madame Marie-Ange MAGRE, Lieutenant-colonel Olivier LABADIE, Lieutenant-colonel Jérôme FERRAGE, Madame Elodie JEURISSEN, Monsieur Denis CHOPIN, Capitaine Clément RENAUD, Madame GRIVELET Constance, Madame SOURSOU Marie José, Madame la Préfète, Monsieur le directeur de cabinet de la Préfecture

Etaient absents / excusés :

Monsieur Rémi BENSOUSSAN, Madame Catherine MARLAS, Madame Anne LAPORTERIE, Monsieur Vincent BOUILLAGUET, Madame Amélie VACOSSIN, Monsieur Pierre MOLES, Monsieur Alfred TERLIZZI, Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Capitaine Philippe DELTOUR, Adjudant Christophe MORANDIN, Monsieur Marc CARPREAUX, Adjudant-chef Mathieu DUHAMEL, Madame Mireille FIGEAC, Médecin Colonel hors classe Marie Pierre TAILLADE, Lieutenant-colonel Virgile MOREAU, Madame Marie France COLOMB, Madame Martine HILT, Monsieur Marc GASTAL

Vu les articles L.1424-1 et suivants du code général des collectivités territoriales

Vu les Articles L313-1 et L542-2 du code de la fonction publique

Vu la délibération n° DC-20210713-4 du 13 juillet 2021 portant règlement intérieur du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Lot

Vu l'avis du CST en date du 28 Juin 2023

Au sein d'un Service Départemental d'Incendie et de Secours, les recrutements et les avancements de grade des personnels titulaires de la fonction publique sont arrêtés par le Président du Conseil d'Administration, dans le respect des lignes directrices de gestion et sur proposition du Directeur Départemental. Ces nominations ne peuvent intervenir qu'après création des postes correspondants par le Conseil d'Administration.

➤ **CREATIONS :**

FILIERE TECHNIQUE

■ **Création d'un poste d'agent de maitrise**

Dans le cadre d'une progression normale de carrière, **il vous est proposé la création d'un poste d'agent de maitrise, à temps plein, au 1^{er} août 2023.**

■ **Création d'un poste d'agent contractuel, à temps plein, au 5 juillet 2023**

En vue du remplacement d'un agent bénéficiant d'une disponibilité, **il vous est proposé la création d'un poste d'agent contractuel (filière technique – catégorie C), à temps plein, au 5 juillet 2023.**

FILIERE SAPEUR-POMPIER

■ **Création d'un poste de commandant**

Dans le cadre d'une progression normale de carrière, il est proposé **la création d'un poste de commandant de sapeurs-pompiers professionnels, à temps plein, au 1^{er} août 2023.**

■ **Création d'un poste de pharmacien de classe normale**

Dans le cadre du remplacement du pharmacien contractuel, à temps non complet (quotité 50 %), de la PUI qui a mis un terme à son contrat, il est proposé, pour organiser la procédure de recrutement en vue de son remplacement, **la création d'un poste de pharmacien de classe normale de sapeurs-pompiers professionnels, à temps incomplet, au 5 juillet 2023.**

Une fois le recrutement opéré, si le poste n'a pas été utilisé, il sera supprimé lors du prochain comité social territorial.

■ **Création d'un poste de sergent**

Dans le cadre d'une progression normale de carrière, il est proposé **la création d'un poste de sergent de sapeurs-pompiers professionnels, à temps plein, au 1^{er} août 2023.**

FILIERE ADMINISTRATIVE

■ **Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^o classe et d'un poste de contractuel (filière administrative – catégorie C)**

Dans le cadre d'une procédure de recrutement en vue de remplacer un agent qui a bénéficié d'un changement d'affectation en interne et pour mener la procédure de recrutement à bien, **il vous est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^o classe et d'un poste de contractuel (filière administrative – catégorie C), à temps plein, au 1^{er} août 2023.**

Une fois le recrutement opéré, les postes non-utilisés seront supprimés lors du prochain comité social territorial.

■ **Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^o classe**

Dans le cadre d'une progression normale de carrière, **il vous est proposé la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^o classe, à temps plein, au 1^{er} août 2023.**

➤ **SUPPRESSIONS :**

FILIERE TECHNIQUE

- **Suppression d'un poste de technicien principal de 1^oclasse et d'un poste de technicien principal de 2^oclasse**

La procédure de recrutement pour remplacer un agent parti en mutation est terminée ; les postes non-utilisés doivent être supprimés.

Il convient donc de supprimer, au titre de l'année 2023, un poste de technicien principal de 1^oclasse et un poste de technicien principal de 2^oclasse non-utilisés.

FILIERE SAPEUR-POMPIER

- **Suppression d'un poste de caporal-chef**

A l'issue de la procédure de recrutement d'opérateurs de salle opérationnelle CTA-CODIS, **Il vous est proposé la suppression d'un poste de caporal-chef non-utilisé pour ce recrutement.**

FILIERE ADMINISTRATIVE

- **Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^oclasse**

Un agent a fait l'objet d'une promotion interne.

Il convient donc de supprimer, au titre de l'année 2023, le poste anciennement détenu, à savoir, un poste d'adjoint administratif principal de 1^oclasse.

Après en avoir délibéré, le CASDIS approuve la modification du tableau des effectifs, au titre de l'année 2023, comme suit :

Suppressions de postes						Créations de postes					
Au titre de l'année 2023						Au titre de l'année 2023					
Filière	Grade	Affectation	Temps complet ou on complet (C/NC)	Nbre postes	Date effet	Filière	Grade	Affectation	Temps complet ou on complet (C/NC)	Nbre postes	Date effet
Technique	Technicien P2 ^o classe	GTL	C	1	01/08/2023	Technique	Agent de maîtrise	GTL	C	1	01/08/2023
	Technicien P1 ^o classe	GTL	C	1	01/08/2023		Agent contractuel	GTL	C	1	05/07/2023
Sapeur-Pompier	Caporal-chef	GACR	C	1	01/08/2023	Sapeur-Pompier	Commandant	GTL	C	1	01/08/2023
Administrative	Adjoint administratif P 1 ^o classe	Direction	C	1	01/08/2023		Pharmacien de classe normale	SDSSM	NC	1	05/07/2023
							Sergent	GACR	C	1	01/08/2023
						Administrative	Adjoint administratif P 2 ^o classe	GT2C+GRHF	C	2	01/08/2023
							Contractuel	GT2C	C	1	01/08/2023

Détail du vote :

Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 00
Abstention : 00

**Le Président du Conseil d'Administration du Service
Départemental d'Incendie et de Secours du Lot**

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Cahors, le 4 Juillet 2023



Pascal LEWICKI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.